



**ADOPTION DU BUDGET 2023
ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal de la Ville de Matane tiendra une séance extraordinaire le mardi 6 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle civique de l'hôtel de ville afin d'adopter le budget pour l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Matane, ce 16^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-deux, en conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La greffière, M^e Marie-Claude Gagnon, o.m.a., Avocate